



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

Département du Calvados

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU BUREAU

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-deux, le onze juillet**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. FRANÇOIS Bruno, Mme ONRAED Isabelle, M. PERRIN Renny, M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, M. LEMOUX Julien, M. GUILLEMETTE Olivier, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Patrick.

Étaient absents excusés : M. BRETEAU Jean-Claude, Mme DUPUY Vanessa, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. BUNEL Gilles, Mme BERNARD Chantal, M. LADAN Serge.

Était absent non excusé : Mme COURVAL Claudine.

Pouvoirs : Mme DUPUY Vanessa en faveur de M. LEMOUX Julien.

Secrétaire : Mme Isabelle ONRAED.

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-006 : Approbation du compte rendu de la réunion de Bureau du 04 avril 2022

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 04 avril 2022 a été transmis aux délégués suite à la séance. Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 04 AVRIL 2022.

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

 Arrivée de Monsieur Patrick MOREL à 18h10

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-007 : Finances : Vente d'herbe Zone des Prairies Esson

La communauté est propriétaire d'une parcelle de deux hectares dans la zone des Prairies à Esson.

Monsieur Laurent MOREL s'est proposé de faucher et de récolter ces deux hectares d'herbe.

Il a été convenu les conditions suivantes pour cette année 2022 :

- la vente d'herbe pour le seul fauchage de foin, dans la mesure où les clôtures ne permettent pas d'y lâcher des animaux ;
- le prix fixé à 250 € TTC ;
- le terrain devra être libre après la récolte de foin pour toute opportunité ou besoin occasionnel (vente de parcelle, mais également besoin de stationner des véhicules, cirque ambulante, ou autre...).

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à :

- recouvrer la somme de 250 € TTC auprès de Monsieur Laurent MOREL domicilié au lieu-dit le Jardin 14570 SAINT LAMBERT ;
- signer le titre de recette correspondant.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-008 : Administration générale : Désignation de représentants au sein de la commission Scolaire - Périscolaire - Enfance Jeunesse

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2022-027 EN DATE DU 31/03/2022

Par délibération N°CC-DEL-2022-027 en date du 31 mars 2022, la liste des membres des commissions thématiques intercommunales a été ratifiée par les conseillers communautaires.

Suite à la démission de Madame LÉVEILLÉ Sylvie de Clécy, Monsieur CARVILLE Raymond l'avait remplacée au sein de la commission Scolaire, Périscolaire et Enfance-Jeunesse. Il souhaite laisser sa place à Monsieur FERRARI Romuald (délibération du conseil municipal 2022/16).

Suite à la démission de Monsieur RICHARD William de Saint-Laurent-de-Condé, le conseil municipal propose qu'il soit remplacé au sein de la commission Scolaire, Périscolaire et Enfance-Jeunesse par Madame MICHEL Annick (délibération du conseil municipal 24.2022).

Il est donc proposé :

- d'ajouter Monsieur FERRARI Romuald et Madame MICHEL Annick au sein de la commission N°3 ;
- et de valider le tableau des huit commissions mis à jour (*voir annexe 1*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **ACCEPTÉ LES MODIFICATIONS APPORTÉES ;**
- **VALIDÉ LE TABLEAU DES HUIT COMMISSIONS MIS À JOUR.**

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-009 : Développement touristique : Renouvellement de la convention relative à l'entretien des chemins avec le Département

Dans le cadre d'une convention établie le 28 décembre 2018 avec le Département, la communauté de communes bénéficie chaque année d'une aide financière pour l'entretien des chemins appartenant au réseau des « Circuits Qualité ».

Cette aide plafonnée à 28 160 € permet de financer en majeure partie les coûts associés à ce poste de dépense.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2021, il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à renouveler cette convention pour une période de 3 ans et à solliciter chaque année les aides accordées (*voir annexe 2*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

 Arrivée de Madame Clémentine MOUCHEL à 18h15

Développement touristique : Convention d'utilisation pour l'activité vélorail entre Thury-Harcourt-le-Hom et le Pont du Coudray à Amayé-sur-Orne

Dans le cadre du développement des activités touristiques sur le territoire des Vallées de l'Orne et de l'Odon en partenariat et complémentarité avec Cingal Suisse Normande, il est projeté la remise en service de l'activité Vélorail au départ du Pont du Coudray.

Cette activité qui serait exploitée par le délégataire du Pôle touristique du Pont du Coudray (Small Concept) emprunterait le même tracé que celle existante dans les années 2010.

Dans cet effet, il est nécessaire de conclure une convention d'utilisation autorisant le passage du vélorail, entre SNCF Réseau et les 2 communautés de communes concernées par le tracé.

Une autorisation d'occupation sera ensuite consentie par voie de convention entre les communautés de communes et Small Concept.

La durée de la convention d'utilisation serait de deux ans. Une redevance annuelle de 4 000€ serait supportée par la CCVOO.

Il est proposé au Bureau :

- d'approuver la convention tripartite ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Cette délibération n'est plus d'actualité. En effet, SNCF Réseau a revu sa position et ne demande plus de signer cette convention. Désormais seul le prestataire exploitant signe une convention d'utilisation touristique « vélo rail ».

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-010 : Aménagement du territoire : Renouvellement des demandes de subvention pour les postes de technicien rivières

Il est proposé aux membres présents :

- d'autoriser le Président ou son représentant à renouveler les demandes de subventions auprès des différents financeurs (AESN, Région, Europe pour le FEADER) concernant les postes de technicien de rivières et les investissements liés à ce poste, pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce sujet.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2022-011 : Voirie : Demande de subvention DETR pour le dossier voirie 2022

Considérant :

- Le budget primitif voté le 31 mars 2022 allouant la somme de 378 500€ pour le programme Voirie 2022 ;
- La décision du président n° CC-DEC-2021-009 en date du 21 avril 2021 relative à la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ACEMO pour le suivi des travaux de renforcement de voirie 2021 et 2022 ;
- L'avis de la commission « Voirie et infrastructures communautaires » en date du 12 mai 2022 ;
- Le tableau chiffré de recensement des voies inscrites au programme 2022 ;

Il est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier DETR auprès des services de la Préfecture afin d'obtenir une subvention pour le programme Voirie 2022 ;
- de valider le tableau présenté en annexe listant les rues, les communes et les montants HT des travaux (*voir annexe 3*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Informations complémentaires

● ***Evènements à venir :***

- **08/09/2022** : pose de la première pierre Centre aquatique à 11h
- **14/09/2022** : inauguration des deux France Services
 - 14h30 à Bretteville-sur-Laize
 - 15h30 à Thury-Harcourt-le-Hom
- **17/09/2022** : inauguration d'un circuit du patrimoine à Croisilles à 12h

- **Modification du calendrier des réunions :**

MOIS	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	BUREAU - Salle MDS	CONFÉRENCE DES MAIRES
AOÛT		25/08/2022 à 18h	
SEPTEMBRE	29/09/2022 à 20h		08/09/2022 à 18h
OCTOBRE		17/10/2022 à 18h	
NOVEMBRE		24/11/2022 à 18 h	
DÉCEMBRE	15/12/2022 à 20h		

Fin de séance à 18h35